

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1410

Gratuités de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Ensemble scolaire Charles de Foucauld - Association Entrez les Artistes - Association Que leur mort survive - Cercle de Bellecombe Lyon - APES - le Refuge - Association Verra Muse - Conseil de quartier Montchat - Théâtre Ishtar - Ciné de Montchat - OGEC collège Pierre Termier - Générations mutualistes - Association Polydom soins - Cie Entrelas Konzept - Association Pour un sourire d'enfant - GONES Force 6 - ARCIS - Espace 44 - MJC Vieux-Lyon - Espace jeunes 6e - MJC Montchat - Association sportive collège Molière. Montant total des exonérations : 16 288,41 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1410 - GRATUITES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : ENSEMBLE SCOLAIRE CHARLES DE FOUCAULD - ASSOCIATION ENTREZ LES ARTISTES - ASSOCIATION QUE LEUR MORT SURVIVE - CERCLE DE BELLECOMBE LYON - APES - LE REFUGE - ASSOCIATION VERRA MUSE - CONSEIL DE QUARTIER MONTCHAT - THEATRE ISHTAR - CINE DE MONTCHAT - OGEN COLLEGE PIERRE TERMIER - GENERATIONS MUTUALISTES - ASSOCIATION POLYDOM SOINS - CIE ENTRELAS KONCEPT - ASSOCIATION POUR UN SOURIRE D'ENFANT - GONES FORCE 6 - ARCIS - ESPACE 44 - MJC VIEUX-LYON - ESPACE JEUNES 6E - MJC MONTCHAT - ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MOLIERE. MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 16 288,41 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Ensemble scolaire Charles de Foucauld : 9 rue de l'Est – 69003 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Dans le cadre du 60^e anniversaire de l'ensemble scolaire, son APEL (Association des Parents d'Elèves) a organisé un grand spectacle des élèves collégiens et lycéens, le 17 mars 2015, à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 428,00 € HT.

- **L'Association Entrez les Artistes** : chez Frédérique Sibille, 4 avenue Foch – 69006 Lyon, a pour objet de réaliser des pièces de théâtre, d'organiser des manifestations artistiques et culturelles au profit d'œuvres, associations ou institutions humanitaires, caritatives ou de santé.

Dans ce cadre, elle a présenté plusieurs séances de la pièce intitulée "Monsieur Dubonchic" (pièce en deux actes de Jean-Charles Gaillard) jouée par des bénévoles de l'association, du 19 au 22 mars 2015, à la salle Paul Garcin.

Les bénéfices de ce programme ont été reversés, afin de sensibiliser le public lyonnais aux causes qu'elles soutiennent, à trois associations :

- "Kanz", dont le but est de favoriser, promouvoir et soutenir un développement adapté et concerté des régions rurales tunisiennes ;
- "DEBRA-France", dont le but est de soutenir la recherche autour de la maladie de l'épidermolyse bulleuse ;

- "Santé Afrique" dont le but est de former et d'équiper des équipes locales chirurgicales en Afrique.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 484,00 € HT.

- **L'Association "Que leur mort survive"** : 29 boulevard Anatole France - 69006 Lyon, a vu le jour pour assurer la création et la présentation de la pièce de théâtre "Que leur mort survive" écrite par Martial Bergeret (résistant déporté à Dachau) dans le cadre du devoir de mémoire, lors du 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration.

La pièce a été présentée le 21 avril 2015 à la salle Edouard Herriot.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 892,00 € HT.

- **Le Cercle Bellecombe Lyon (C.B.L.)** : 38 rue de la Viabert – 69006 Lyon, a pour objet l'éducation populaire au niveau local par la pratique de sports et d'activités culturelles et ludiques agréés par la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.). Il a organisé, le 13 mai 2015, à la salle Barbara, son spectacle de fin d'année (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais de location (frais de captation inclus) sans exonération se sont élevés à 250,00 € HT.

- **L'Association des Parents d'Enfants Sourds (A.P.E.S.) Lyon** : MASL – 4 montée de la Chana – 69009 Lyon, a pour objectif de promouvoir la langue des signes et l'accès des enfants sourds à l'éducation scolaire, à la culture et aux loisirs, ainsi que d'accompagner les parents d'enfants sourds.

Dans le cadre du 10^e anniversaire de l'association, elle a organisé, le 15 mai 2015, à la salle Barbara (Espace Elsa Triolet), un colloque où se sont retrouvés, entre autres, des représentants de l'Education Nationale, des enseignants, des thérapeutes, des élus, des parents (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais sans exonération se sont élevés à 400,00 € HT.

- **L'Association Nationale Le Refuge – délégation Lyon / Rhône-Alpes** : 69 C avenue René Cassin – 69009 Lyon, a pour objectif l'accueil et la prise en charge de mineurs et de jeunes en situation de rupture familiale et/ou en difficulté d'adaptation sociale du fait de leur homosexualité ou de leur questionnement identitaire. Elle mène aussi des actions de communication destinées à sensibiliser le public à la lutte contre l'homophobie et à informer les jeunes.

La délégation a organisé, le 16 mai 2015, au Complexe Latreille, l'assemblée générale de l'ensemble des antennes du territoire national.

Les frais sans exonération se sont élevés à 311,00 € HT.

- **L'Association Verra Muse** : 5 place Ferber – 69009 Lyon, a pour objet l'accès à la pratique musicale pour les mineurs par divers moyens d'action : faciliter l'accès à l'instrument par le prêt, le don, l'achat ou la location, assurer le recrutement d'enseignants pour une pratique collective, entretenir et développer un environnement culturel et citoyen en permettant aux bénéficiaires de s'investir dans l'association.

Elle a organisé, le 19 mai 2015, à la salle Edouard Herriot, un concert exceptionnel avec l'Harmonie de Vaulx-en-Velin, destiné à récolter des fonds nécessaires à la poursuite de ses objectifs socioculturels (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais sans exonération se sont élevés à 279,00 € HT.

- **Une conférence** a été organisée par **le Conseil de Quartier de Montchat**, le 22 mai 2015 à la salle Barbara, dans le cadre de son appel à projet en lien avec le Congrès des Roses 2015, qui se déroule à Lyon.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 300,00 € HT.

- **L'Association Théâtre Ishtar** : 53 rue d'Inkermann – 69006 Lyon, est une association théâtrale autour d'une troupe de comédiens amateurs composée essentiellement d'étudiants et de jeunes en voie de professionnalisation, sans aucun but lucratif. Les représentations constituent un tremplin pour la troupe et des opportunités de se constituer une expérience de la scène.

Elle a organisé, le 23 mai 2015, à la salle Paul Garcin une représentation de "Romeo and Juliet : Twisted Lovers".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 415,00 € HT.

- **L'Association Le Ciné de Montchat** : MJC de Montchat – 53 rue Charles Richard – 69003 Lyon, a pour objet de faire découvrir des films grand public faisant partie du patrimoine culturel mondial et destinés plutôt à un public familial ; ces films sont choisis dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

Elle a organisé une séance le 28 mai 2015 à la salle Barbara.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 200,00 € HT.

- **Le Collège Pierre Termier – site Montchat** : 56 rue Ferdinand Buisson – 69003 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Son OGEC a organisé son spectacle de fin d'année le 29 mai 2015 à la salle Barbara (Espace Elsa Triolet).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 400,00 € HT.

- **Généralions Mutualistes** : 255 rue de Vaugirard – 75015 Paris, est une union, personne morale de droit privé à but non lucratif, régie par le Code de la Mutualité et pouvant s'apparenter à une association. Elle adhère à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et constitue le réseau famille de la Mutualité Française, ayant pour objet principal le développement de réponses mutualistes en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles.

Elle a organisé, le 2 juin 2015, à la salle Rameau, une conférence "La méthode de la validation, prendre soin et accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie". Cette journée a regroupé plus de 500 participants et a été animée par Naomi FAIL, psychologue américaine, qui a construit cette méthode.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 3 175,00 € HT.

- **L'Association Polydom Soins** : 62/64 cours Albert Thomas – 69008 Lyon, gère un établissement de maintien à domicile, qui comprend notamment un accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi que la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants dans le cadre du Plan National Alzheimer.

L'Association a organisé, dans plusieurs lieux de Lyon, la seconde édition de l'événement "Festiv' Alzheimer - Le Printemps des Aidants", qui présente des séances de cinéma, des expositions et un gala de soutien aux actions d'accompagnement des aidants et des malades. Dans ce cadre, elle propose le 3 juin 2015, à la salle Edouard Herriot, deux représentations théâtrales, l'une destinée à un public étudiant de futurs professionnels, l'autre à un public plus large.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 836,00 € HT.

- **La Compagnie Entrelas Konzept** : 1 impasse du Docteur Vaillant – 69003 Lyon, a pour objectif de créer, adapter et proposer des représentations et activités artistiques à la population.

Elle a présenté, les 4, 5 et 6 juin 2015, à la salle Barbara, un spectacle de danse et de théâtre en collaboration avec des élèves et collégiens des quartiers Montchat et Dauphiné (écoles Charles de Foucauld, Jules Verne, etc.). Une captation audiovisuelle a été réalisée.

Les frais sans exonération se sont élevés à 1 400,00 € HT.

- **L'Association Pour un Sourire d'Enfant – antenne de Lyon** : 17 chemin du Plan du Loup 69110 – Sainte-Foy lès Lyon, a pour objet de venir en aide aux enfants défavorisés et déscolarisés du Cambodge et plus particulièrement, aux enfants chiffonniers de la décharge municipale de Phnom Penh, auxquels elle apporte soins, nourriture, scolarisation puis formation professionnelle.

Elle a organisé, pour la troisième année, le 6 juin 2015, à la salle Rameau, en collaboration avec le Rotary Club Lyon Est, un concert de solidarité produit bénévolement par des pianistes de haut niveau et des musiciens issus du CNSMD de Lyon.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 641,00 € HT.

- **L'Association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6^e)** : 85 rue Vendôme – 69006 Lyon, promeut dans le quartier le soutien à la parentalité et à la « transgénéralité », la promotion des liens familles-école et la cohérence des temps scolaire et temps extrascolaire de l'enfant et de l'adolescent, la réduction des inégalités entre familles, la solidarité. Elle propose des activités axées sur le partage, la convivialité et l'aide à l'apprentissage scolaire et des activités ludiques autour de moments culturels.

Elle a organisé, le 10 juin 2015, à la salle Paul Garcin, la traditionnelle fête de fin d'année de ses ateliers culturels.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 371,00 € HT.

- **L'Association pour la Rencontre des Choristes et Instrumentistes du Second Degré de l'Académie de Lyon (ARCIS)** : Rectorat de Lyon - 92 rue de Marseille - 69007 Lyon, a pour objet, de faire pratiquer aux élèves une activité musicale scolaire de groupe, vocale et instrumentale et de favoriser des rencontres entre groupes, mais aussi avec des compositeurs et des professionnels de la musique.

Comme chaque année, l'Association a organisé une série de concerts regroupant des chorales de collèges de Lyon et du département, dont un s'est déroulé le 11 juin 2015 (location les 10 et 11 juin) à la salle Albert Thomas. Une captation audiovisuelle a été réalisée.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 4 058,00 € HT.
Les frais de captation audiovisuelle se sont élevés à 547,60 € HT.

Montant total des frais sans exonération : 4 605,60 € HT.

- **L'Association Espace 44** : 44 rue Burdeau – 69001 Lyon, a pour objet la promotion de la création artistique dans la région et sous toutes ses formes, par la création, l'accueil, la diffusion de tous spectacles culturels et la création de stages de toute nature ; elle est basée et intervient régulièrement sur le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Dans ce cadre, elle a présenté un spectacle théâtral "Domino", les 11 et 12 juin 2015, à la salle Paul Garcin.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 874,00 € HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** : 5 place Saint-Jean - 69005 Lyon, a pour objet la création, l'animation et la gestion de la

Maison des Jeunes et de la Culture - Espace Vieux Lyon, qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier. Elle propose une cinquantaine d'activités diversifiées, à destination des habitants.

Elle a organisé, le 17 juin 2015, à la salle Paul Garcin, son gala de danse annuel.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 459,00 ou 500,00 € HT.

- **L'Association Espace Jeunes 6^e - MJC** : 100 rue Boileau – 69006 Lyon, œuvre principalement, à travers son projet socio-éducatif et pédagogique en direction d'adolescents et de jeunes adultes du quartier par le biais de pratiques artistiques.

Elle a présenté, le 17 juin 2015, à la salle Edouard Herriot, son spectacle de fin d'année avec la participation des jeunes impliqués dans le projet socio-éducatif.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 632,00 € HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** : Espace Elsa Triolet – 53 rue Charles Richard - 69003 Lyon, a pour objet la création et l'animation et constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier. Elle propose une cinquantaine d'activités différentes, qui permettent l'épanouissement d'un nombreux public.

Elle a organisé deux manifestations dans la salle Barbara :

- le 17 juin 2015 : un spectacle de danse et de théâtre, pour lequel les frais de location sans exonération se sont élevés à 800,00 € HT ;
- le 2 juillet 2015 : un concert d'une chorale d'adultes, pour lequel les frais de location sans exonération se sont élevés à 240,00 € HT.

Montant total des frais de location sans exonération pour ces deux manifestations : 1 040,00 € HT.

- **L'Association sportive du Collège Molière** : 31-33 avenue du Château – 69003 Lyon, a organisé le spectacle de fin d'année du collège, le 19 juin 2015, à la salle Barbara.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 359,00 € HT.

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- **L'Association des Parents d'Elèves de l'Ensemble Scolaire Charles de Foucauld** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, le 17 mars 2015, soit un montant de 1 142,80 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

2- **L'Association Entrez les Artistes** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, du 18 au 22 mars 2015, soit un montant de 992,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

3- **L'Association "Que leur mort survive"** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot, le 21 avril 2015, soit un montant de 892,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

4- **Le Cercle Bellecombe Lyon (C.B.L.)** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara, le 13 mai 2015 et à la captation audiovisuelle, soit un montant total de 190,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5- **L'Association des Parents d'Enfants Sourds (A.P.E.S.) Lyon** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara, le 15 mai 2015 et à la captation audiovisuelle, soit un montant total de 400,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

6- **L'Association Nationale Le Refuge – délégation Lyon / Rhône-Alpes** est exemptée partiellement des frais liés à la location du Complexe Latreille, le 16 mai 2015, soit un montant de 245,17 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- **L'Association Verra Muse** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot, le 19 mai 2015 et à la captation audiovisuelle, soit un montant total de 279,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

8- **Pour la conférence** organisée par le **Conseil de Quartier de Montchat**, il est prévu une exemption totale des frais liés à la location de la salle Barbara, le 22 mai 2015, soit un montant de 300,00 € HT.

9- **L'Association Théâtre Ishtar** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 23 mai 2015, soit un montant de 316,67 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

10- **L'Association Le Ciné de Montchat** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara, le 28 mai 2015, soit un montant de 140,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

11- **L'OGEC du collège Pierre Termier** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara, le 29 mai 2015, soit un montant de 340,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

12- **Généralions Mutualistes** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau, le 2 juin 2015, soit un montant de 2 681,67 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

13- **L'Association Polydom Soins** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 3 juin 2015, soit un montant de 836,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

14- **La Compagnie Entrelas Koncept** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara, les 4, 5 et 6 juin 2015 et à la captation audiovisuelle, soit un montant total de 1 400,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées.

15- **L'Association Pour un Sourire d'Enfant – antenne de Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau, le 6 juin 2015, soit un montant total de 384,60 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

16- **L'Association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6^e)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 10 juin 2015, soit un montant de 272,67 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

17- **L'Association pour la Rencontre des Choristes et Instrumentistes du Second Degré (ARCIS)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, les 10 et 11 juin 2015 et à la captation audiovisuelle, soit un montant total de 3 137,27 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

18- **L'Association Espace 44** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, les 11 et 12 juin 2015, soit un montant de 677,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

19- **La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 17 juin 2015, soit un montant de 229,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

20- **L'Association Espace Jeunes 6^e - MJC** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot, le 17 juin 2015, soit un montant total de 316,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

21- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara, le 17 juin 2015, soit un montant de 740,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

22- **L'Association sportive du Collège Molière** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 19 juin 2015, soit un montant de 235,40 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

23- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara, le 2 juillet 2015, soit un montant de 140,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

Le montant total des exonérations s'élève à 16 288,41 € HT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY